

Nous avons fait explorer surtout les anciennes terres du comté. Si quelque part, en effet, on avait dû être avisé du Jubilé séculaire et concourir à ses solennités, c'était bien, assurément, dans ces paroisses dont chacun des trente-deux chanoines-comtes était seigneur mansionnaire. Or, là pas plus qu'en autres lieux, nous n'avons trouvé trace du Jubilé (1).

A plus forte raison, n'avons-nous rien rencontré dans les diocèses voisins : à Belley, à Grenoble, à Valence, au Puy, où ne s'est pas même conservée la trace des lettres envoyées par le Chapitre de Lyon. Rien non plus à Brioude. Peut-être cette église et quelques autres du même genre se sont-elles abstenues, à cause de la rivalité qui existait entre leur Chapitre et celui de Lyon. Les chanoines-comtes de Brioude, nous écrit M. Vernière, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes, qui a fait un dépouillement minutieux et complet de tous ces registres, étendaient leur juridiction sur les paroisses de la ville, et il est peu probable qu'ils eussent favorisé une manifestation qui devait tourner à la gloire de ce Chapitre de Saint-Jean, plus riche que le leur et dont ils étaient fort jaloux. Une lettre d'un chanoine-comte de Saint-Julien se plaint amèrement, à son correspondant, de ce qu'il donne le titre d'illustre au Chapitre de Lyon, alors qu'il qualifie d'insigne seulement celui de Brioude. Or, on sait quelle importance avaient dans notre ancienne société ces titres honorifiques.

(1) Des recherches ont été faites à Albigny, Anse, Caluire, Collonges, Couzon, Écully, Fleurieu, Fontaines, Givors, Rive-de-Gier, Rochetaillée, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Rambert, Thurins, etc..... et à Bessenay, l'Arbresle, Sain-Bel, Savigny, etc., etc. Nous remercions ici tous ceux qui ont bien voulu s'employer pour nous dans ce labeur ingrat.